

Nous nous en sommes fait l'écho dans la précédente lettre FDE : cela fait plus de six mois désormais que l'ÉSPÉ de Rouen n'a plus de directeur-trice. Alors que le MESRI était prêt à valider la nomination du directeur élu fin octobre, le MEN n'a pas suivi cette décision et a bloqué le processus. Pourquoi ? Aucune explication n'a jamais été fournie ni officiellement ni officieusement, malgré une interpellation directe du ministre par le président de l'université.

Il y a quelques jours en revanche, par un hasard, dont nous ne saurions dire s'il est heureux, fortuit ou en chocolat, les personnels apprennent du MEN, qui communique avec élégance par voie de presse, que cette absence de nomination est liée à la réorganisation, pardon à la *disruption* territoriale de l'Éducation nationale qui est actuellement en train de tempêter les crânes d'œuf ministériels, et qui, pour ce qui concerne la Normandie, terre d'expérimentation à tout va, car historiquement unie comme chacun sait, se traduirait par la fusion-acquisition (nous ne savons pas dans quel sens) au 1^{er} septembre 2019 des académies de Rouen et de Caen et, par voie de conséquence, de leurs ÉSPÉ respectives, « de la formation des enseignants » *dixit* le ministre.



JUN 2018 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsgéur avec la collaboration de Wandrille Hucy et Pierre-Emmanuel Berche (sections SNESUP de Rouen)

Pour ajouter à l'imbroglio politico-institutionnel, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie vit depuis quelques mois au rythme du chantage et des pressions exercés par la Région et son président Hervé Morin pour obliger les établissements membres de la ComUE Normandie Université à fusionner. Les chefs d'établissements des universités (Caen, Rouen, Le Havre), des écoles d'ingénieurs (INSA de Rouen et ENSI de Caen), ainsi que l'École d'architecture de Normandie, après avoir mollement protesté ont fini par accepter... en échange d'une dotation de la Région de 25 millions d'euros par an. Sollicité, le Qatar n'était malheureusement pas intéressé !

Une « école qui fonctionne » ? Une nouvelle expérimentation ? L'autogestion de l'ÉSPÉ par les personnels ? Malheureusement non. Cette vacance de direction et le peu d'empressement du ministère à vouloir la régler témoignent bien plutôt d'une reprise en main, dont les contours semblent incertains. Soyons fous alors et faisons un peu de prospective ou de politique-

fiction. Considérant les dernières expressions ministérielles relativement au 1^{er} degré, on pourrait forger l'idée que le périmètre de formation des ÉSPÉ serait désormais restreint au 1^{er} degré, aux CPE et aux PLP et que les autres composantes universitaires (les « vraies » !?), autonomes comme chacun sait, se verraient confier la formation du 2nd degré... Révolution ? Non, disruption !

Morale de l'histoire : les collègues ne sont pas informés directement et encore moins associés aux décisions (il ne manquerait plus qu'on leur demande leur avis, on n'est pas en démocratie quand même !) – *ni même le président de l'université de Rouen qu'on traite en petite main en lui déléguant la boutique* <https://frama.link/hxhuGBQV>.

Nos collègues de Rouen interprètent cet abandon stratégique de l'ÉSPÉ comme un coup de force en vue de la reprise en main par l'Éducation nationale de la formation des enseignants (l'ÉSPÉ n'est plus qu'une école [normale?] dans la bouche du ministre). Ils demandent une réunion d'urgence avec la présidence de l'université et la tenue d'un CE extraordinaire.

Le rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (publié le 13 mai 2018) préconise d'aller « plus loin » dans la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015. Pour la FSU (<https://frama.link/rBEdRLm8>), « les précautions des rapporteurs ne masquent pas que l'un des objectifs à terme est de modifier le périmètre de gestion des personnels, en commençant par des « petites régions » comme la Normandie ou les Hauts-de-France. Le rôle de l'administration centrale serait recentré sur le pilotage et la conception et « les recteurs [devraient] voir renforcer leurs compétences en matière de gestion de personnels avec la déconcentration au niveau académique de tous les actes de gestion ». La question du mouvement des personnels du second degré et de leur recrutement est clairement identifiée ».

Voir également la *Lettre-Flash* n° 39 du 5 juin 2018 : <https://frama.link/mkEeB4-b>

ACTUALITÉS | ÉSPÉ DE PARIS

Une délégation intersyndicale (CGT-FSU) de l'ÉSPÉ de Paris, accompagnée de M. Buisson, secrétaire générale de la FER-CGT, a été reçue par la députée E. Faucillon <https://frama.link/MRTbZBPg>.

La délégation a pu évoquer de façon précise les dossiers du moment : contractualisation généralisée, prescriptions ministérielles et dénaturation des métiers et des missions, concours, places aux concours, baisse continue de l'attractivité des métiers, loi ORE,

ParcourSup, «réforme» du lycée et du bac, «réformes» de la voie professionnelle, mise en concurrence privé/public de la maternelle à l'université, fusion des académies... E. Faucillon a fait part de son analyse et de ses inquiétudes, qui recourent celles de nos syndicats et nous tiendra au courant du calendrier parlementaire de l'actualité des «réformes» dans le champ de l'éducation. Elle nous a également proposé une réunion à venir.

Voir aussi la page du sénateur P. Ouzoulias <https://frama.link/9heaYW3t> et son travail sur ces mêmes questions. On peut retrouver sa dernière analyse de la situation à l'université ici : https://frama.link/6SA_P_mC

LOI ORE : SÉLECTION ET RÉPRESSION !

Nous avons évoqué l'inanité des modalités de sélection à l'entrée en master MEEF à l'ÉSPÉ. La loi ORE démultiplie les problèmes de sélection à l'entrée à l'université : illisibilité des critères pour les élèves/étudiants, inutilité de la lettre de motivation qui, outre son caractère discriminant socialement, n'est pas lue du fait du nombre, caractère primordial de la moyenne (en première et terminale/en licence) au détriment de l'engagement et de la cohérence du projet, absence de guidage pour permettre aux impétrants de faire un choix éclairé, absence de moyens pour faire ce travail de sélection, critères définis par quelques collègues de façon opaque quand les équipes refusent de rentrer dans ces logiques sélectives, etc. Le «traitement humain» des dossiers promis par la ministre Vidal a été immédiatement remplacé par un traitement algorithmique et absurde : des candidat-es départagé-es au millième de point ! Et plus fondamentalement, mise en évidence de la logique malthusienne derrière ces procédures sélectives à tous les niveaux.

À cette logique libérale, s'ajoute le caractère brutal de l'application et la répression contre toute velléité de contestation de la loi : mise en garde à vue arbitraire de lycéens, examens sous protection policière dans plusieurs universités, confiscation des cartes d'étudiants et pressions sur des collègues participant au mouvement avec annonce d'ouverture de procédures disciplinaires contre des enseignants-chercheurs ayant joué le rôle d'observateurs/médiateurs lors d'un blocage à l'université de Nantes où s'est exprimée vivement la colère étudiante ! Et en même temps... on utilise des locaux de plusieurs ESPÉ pour délocaliser les examens «à risque de perturbations».

SI LA COUR M'ÉTAIT COMPTÉE

Ah le regard éloigné ! La rationalité démystificatrice de l'arithmétique ! Que ferions sans la Cour des

comptes, ces «miracles» modernes ! Comme de coutume, son approche est subtile et par le (très) petit bout de la lorgnette, celui technocratique du *coût*. Cette obsession du chiffre, dont Goethe disait qu'il gouverne le monde et qu'il disait aussi *comment* le monde est gouverné, pourrait n'être qu'une intéressante excentricité, si, toutefois, cette «Cour» n'excédait pas souvent ses prérogatives et ne s'enivrait d'être législative, portée par cette maudite soif de l'or. Frappée par une grâce, plus jupitérienne que jamais, elle prescrit ! Et pour la formation des enseignants, rien de moins que sa reprise en main par le MEN, avec une réforme de l'organisation du concours (sa position notamment) et de la formation, avec le «miracle» de la généralisation de la bivalence, etc., mais sans aucun égard pour la réalité et le contenu de la FDE, comme sur la place de la recherche. Je n'y connais rien mais je dirai tout ! Tel pourrait être l'adage de ces «recommandations», très injonctives, qui sont – quel hasard ! quelle aubaine ! – dans le droit fil des déclarations MEN ! Le rapport de la CC est ici : <https://frama.link/UjZAAsLh>

UN CONCOURS ? MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Lors du dernier Conseil d'école à l'ÉSPÉ de Nantes, l'Inspecteur d'académie a annoncé le recrutement de 70 à 80 contractuel-le-s étudiant-e-s à la rentrée prochaine pour le 1^{er} degré. Ils-elles seraient recruté.es parmi les étudiant.es de l'ÉSPÉ refusé.es au concours cette année, afin de pallier le manque de PE titulaires dans le département. Ils enseigneraient à mi-temps (éventuellement sur deux écoles à la fois) et seraient en responsabilité de classe !

Des enseignant.es non formé.es dans les classes, des étudiant.es en M2 qui subissent la pression de la gestion d'une classe tout en repassant un concours (ce qui limite leurs chances de le réussir). Le SNUIPP et le SNESUP appellent d'ores et déjà l'ensemble des enseignant.es du 1^{er} degré et de l'ÉSPÉ, les étudiant.es à s'opposer à cette décision. Le communiqué : <http://44.snuipp.fr/spip.php?article4243>.

CONGRÈS D'ÉTUDES 2018 DU SNESUP

Le Congrès national d'études du SNESUP se déroulera du 19 au 21 juin, aux Archives du monde du travail (Roubaix). Trois thématiques ont été retenues : *notre travail, nos statuts, le pilotage*. Le collectif FDE restreint propose une contribution qui traite de ces trois points et qui est jointe en supplément à l'envoi de cette lettre. Elle est disponible en ligne ici : <http://snesup.fr/article/contribution-du-collectif-fde-restreint>